

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

N° AURA 2026-E-038

Demande d'avis sur le projet de révision de l'arrêté préfectoral d'application des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour le département de l'Isère

Séance du 19 mai 2026

Lors de la séance du 19 mai 2026, le CSRPN a examiné le projet de révision de l'arrêté préfectoral d'application des obligations légales de débroussaillage (OLD) pour le département de l'Isère.

Le CSRPN émet un avis **favorable** et souhaiterait que soit communiqué le total des surfaces concernées par l'application de l'arrêté.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

